



J'ai un litige avec une société de réparation

Par **ingzzz**, le **21/09/2015** à **21:55**

Bonjour,

J'ai un litige avec une société de réparation de téléphone portable, j'ai emmené mon smartphone dans cette boutique pour réparer l'écran qui était cassé, le technicien m'a donc fait un devis de 150€ et m'a demandé un acompte de 75€. Il m'a annoncé un délai de 3 jours pour recevoir la pièce et 1 ou 2 jours de plus pour le réparer. Cela fait maintenant 3 semaines, je l'ai contacté à plusieurs reprises pour savoir si je pourrais bientôt récupérer mon bien mais il ne veut pas me donner de délais.

De plus, l'écran qu'il a commandé n'est pas l'écran original de la même marque que mon téléphone mais une copie provenant de chine, je lui ai donc demandé si il était possible d'annuler les réparations, il est ok pour annuler mais il ne me rendra pas la caution.

Est t'il dans son bon droit? est ce légal? quel recours puis je avoir?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement